

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements		Ces prix doivent être doublés pour l'édition quotidienne		
	3 mois	6 mois	1 an	
CAHORS	8 fr.	15 fr.	30 fr.	
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.	
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.	

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

VOIR LES DÉPÊCHES AU VERSO

LA GUERRE

LA SITUATION

Graves difficultés en Russie. L'intransigeance des extrémistes. Néanmoins l'entente se fait. Tout peut s'arranger si les actes suivent les promesses. — Le discours du chancelier. Un satisfecit à l'Espagne. — L'offensive italienne.

C'est toujours vers la Russie que sont tournés les yeux des Alliés. Le nuage qui assombrit le ciel de l'Entente, vers l'Orient, ne disparaît point du fait qu'on nous annonce la constitution d'un ministère de concentration dans lequel une place est faite aux éléments extrémistes.

Ministère de concentration ! Ce mot correspond-il exactement à la réalité ? Nous voyons bien les révolutionnaires entrer dans le gouvernement, mais nous enregistrons en même temps les démissions de tous les grands généraux et la sortie de Milioukoff, le ministre des Affaires étrangères qui nous paraissait avoir des titres et des droits à rester dans un ministère dont la composition n'est, certes, pas indifférente à l'Entente !

Milioukoff est ce député courageux qui eut le mérite de dénoncer la trahison des Sturmer et des Protopopoff, alors que cette attitude n'était pas sans danger. Milioukoff, avec le même courage, affirmait hautement que la Russie devait respecter toutes les clauses du traité de Londres, sous peine d'une déchéance morale qui marquerait le début de l'effondrement intégral de la grande nation slave.

Sa sortie ne peut donc laisser les Alliés indifférents au moment où l'Allemagne s'efforce de jeter le trouble chez nos amis. La Morning Post affirme, en effet, qu'il est impossible de s'imaginer le nombre des agents allemands qui se trouvent à Petrograd et qui ont révélé leur présence depuis la révolution. Beaucoup étaient cachés dans la capitale, beaucoup aussi sont arrivés depuis les événements de mars. Certains sont revenus des camps d'internement où ils se trouvaient. Tous disposent de ressources abondantes et dépendent largement. Tous sont aidés secrètement par des agents de l'ancien régime.

C'est, en effet, de la Russie que l'Allemagne attend son salut. On l'a bien vu dans le discours du chancelier qui a fait de catégoriques avances à nos alliés d'Orient. M. Bethmann espère pouvoir attirer les Russes dans le piège d'une conversation et, par cette voie, arriver à désagréger le bloc des Alliés. Nous avons la ferme espoir que cette attente sera déçue. Certes, nous ne restons pas sans inquiétude sur les événements d'Orient, mais il faut être juste. Le nouveau gouvernement a déclaré qu'il était impossible de violer le pacte de Londres. Il a ajouté, en outre, qu'il était nécessaire de confirmer l'unité de tous les fronts comme il était indispensable de combattre « l'anarchie » intérieure.

Si ce programme est intégralement respecté, il doit suffire à donner pleine satisfaction à l'Entente. Le reste aux dirigeants de Petrograd à mettre leurs actes d'accord avec leurs promesses et le moyen le plus sûr de rassurer l'Entente serait de maintenir, à la tête de l'armée, les chefs comme Broussiloff qui ont la confiance des soldats, du pays et des Alliés.

Attendons les actes !... Dans le grand discours, si attendu, qu'il vient de prononcer au Reichstag, le chancelier a démontré qu'il était possible de parler longuement pour ne rien dire. Alors qu'il avait à répondre, en effet, aux desiderata des divers partis qui avaient nettement exprimé, par la voix de leurs chefs, le minimum des ambitions germaniques, M. Bethmann-Hollweg, s'est refusé à dire quoi que ce soit de positif sur les buts de guerre de l'Allemagne. Les conservateurs réclament la Belgique, des provinces françaises, des provinces russes et beaucoup d'argent ;... les soviéto-démocrates préconisent une paix sans annexions et sans indemnités ;... le centre accepterait, comme il convient, une solution intermédiaire !

Le chancelier n'a pas pris parti. Il a voulu réserver l'avenir. Il sera loisible à chaque parti politique d'interpréter les paroles ministérielles dans le sens de ses désirs !... Mais de ce discours, il est un passage qu'il convient de retenir. C'est celui qui a trait à l'Espagne. On a pu remarquer, au cours de ces derniers jours, l'étrange attitude du gouvernement de Madrid qui semble indifférent à la violation des eaux territoriales espagnoles par les sous-marins allemands. Cette attitude est fort prise à Berlin et le chancelier n'a pas ménagé ses compliments aux ministres d'Alphonse XIII.

Ces éloges pourront paraître agréables aux germanophiles de Madrid, il est probable, cependant, qu'ils sembleront humiliants au peuple espagnol qui ne comprendra pas que, du haut de la tribune du Reichstag, on puisse ainsi donner un satisfecit à une nation neutre qui ne fait pas respecter la neutralité de ses eaux !... La conséquence de ces cyniques félicitations sera l'agitation du pays en faveur des Alliés. On le verra aux manifestations qui se préparent !

une cause d'affaiblissement pour les Alliés. Il a fait des économies de personnel et de matériel. Il est à la tête d'une armée toute fraîche. Si les Allemands foncent sur elle, ils s'y briseront. Sinon, c'est elle qui agira à son heure. Dans une circonstance comme dans l'autre, elle jouera « sur le front unique » le rôle qui lui est attribué par le plan d'ensemble de l'Entente. Attendons, en pleine confiance, la suite de l'action engagée.

Sur le front belge
Communiqué officiel
Au front belge se sont déroulés, en divers points, des duels d'artillerie d'intensité moyenne vers Steenstraete et Hetsas. Les luites de bombes ont été reprises au cours de la journée.

Sur le front Occidental
« Hindenburg continue le jeu de massacre. » Un interprète sur le front franco-britannique résumait en cette phrase l'impression qui se dégageait des attaques forcées lancées par l'ennemi et il ajoutait : « Les Anglais tiennent admirablement le coup et attendent que le maréchal se fatigue de ce jeu qui ne saurait durer longtemps. »

On est, en effet, stupéfait lorsque l'on constate, par exemple, qu'une division entière a été jetée sur l'usine de Rocux. Le creuset d'Hindenburg est un puissant consommateur d'hommes. La même obstination s'est affirmée contre les lignes françaises et a abouti à un résultat aussi coûteux que stérile. Hindenburg, cette journée encore, n'a pas réussi à dégager la région située au sud et au sud-est d'Anizy-le-Château, où nos attaques deviennent si critiques pour la résistance de sa fameuse ligne.

Les réclamations françaises à l'Espagne
Malgré la réserve officielle, on sait que dans le conseil d'hier le ministre d'Etat a longuement parlé des dernières notes diplomatiques reçues et de la conférence qu'il a eue avec M. Geoffroy, ambassadeur de France, concernant la surveillance des eaux espagnoles.

Un discours de M. Wilson
Le président Wilson a prononcé, aujourd'hui, un discours très applaudi à la conférence du travail. « Je suis convaincu, a-t-il dit, que les travailleurs sont prêts à tous les sacrifices pour assurer le triomphe de la démocratie. C'est pour elle que nous luttons aujourd'hui. Son principe essentiel est que chaque citoyen ait un intérêt égal à la vie sociale et politique, et qu'il puisse approuver ou blâmer, par son vote, le gouvernement sous lequel il vit. Quand hommes et femmes seront admis aux mêmes droits, nous aurons la meilleure garantie de justice et de paix possible au monde. »

Le maréchal Joffre reçoit 500.000 francs pour les orphelins
Le milliardaire américain M. Frank Vanderbilt a remis au maréchal Joffre un chèque de cent mille dollars. Cette somme est destinée à l'œuvre des Orphelins de guerre français.

La réquisition des transports
M. Wilson va adresser une lettre à M. Webb, président du Judiciary Committee de la Chambre des représentants, lui demandant l'autorisation de réquisitionner tous les moyens de transport, afin d'assurer la répartition des vivres en Amérique et les exportations aux Alliés.

L'accord est fait pour le ministère
Après des pourparlers qui ont duré toute la journée, l'accord est intervenu entre le Comité exécutif du Conseil des délégués ouvriers et soldats, et le gouvernement provisoire, qui publiera une déclaration à ce sujet. Trois socialistes démocrates et trois socialistes nationaux, entreront dans le nouveau Cabinet.

La situation politique
Les pourparlers ont continué encore toute la journée pour la constitution du nouveau gouvernement, ainsi que pour l'élaboration de son programme. Les journaux ajoutent que, dès le matin, les ministres ont commencé à élaborer la déclaration gouvernementale qui porte sur les trois points déjà désignés. Les délibérations du parti des cadets sur le départ de MM. Manouïloff et Chingareff, solidement avec M. Milioukoff, n'ont donné encore aucun résultat ; de même la répartition des portefeuilles entre les membres du Comité n'est pas encore définitivement résolue.

On refuse les démissions
Le gouvernement a refusé d'accepter les démissions des généraux Broussiloff et Gourko qui, dans les conditions actuelles, créeraient une situation très grave. Les généraux Alexeïeff, Dragomiroff, Gourko et Broussiloff sont attendus à Pétrograd pour discuter la situation militaire.

Un vœu des marins russes
L'équipage du croiseur « Hotchakof » a envoyé au gouvernement le télégramme suivant : « La sortie libre de la mer Noire est indispensable à la Russie. »

Sur le front Italien
La lutte dans la zone comprise entre Cucco et Vodice a été âpre et longue. D'importantes masses ennemies, soutenues par les tirs de nombreuses batteries, se sont élancées à plusieurs reprises contre nos nouvelles positions. Elles ont été rejetées chaque fois et le bastion rocheux du Monte Cucco, depuis la cote 611 jusqu'à la cote 524, reste solidement en notre possession. Nous avons fait des progrès sensibles vers la hauteur importante de la cote 652 du Vodice.

Dans la zone à l'Est de Gorizia, des contre-attaques ennemies répétées, en particulier sur la hauteur de la cote 174 et à l'est du torrent Vertobitza, se sont brisées sous nos tirs. Notre infanterie passant ensuite à la contre-offensive, a occupé, après une mêlée acharnée, une hauteur importante au sud de Grazigna. Sur le Carso, l'adversaire a tenté un effort puissant contre nos positions du mont Vugognaco et du mont Falti, dans le secteur septentrional du plateau. Les vagues successives de son infanterie, fauchées par nos tirs précis, ont refués en désordre après avoir subi des pertes très graves.

Le nombre des prisonniers que nous avons faits du 14 au 16 atteint jusqu'à présent 4.021, dont 124 officiers. Nous avons capturé 5 nouveaux canons de petit calibre.

Duino serait pris
On assure que les troupes italiennes se sont emparées de Duino, et que la nouvelle de cette conquête importante sera donnée par le prochain communiqué.

Dans l'Adriatique
Un engagement naval a eu lieu dans l'Adriatique. L'escadrille autrichienne a été mise en fuite. Un torpilleur et un bateau de pêche italiens ont été coulés.

A Salonique
Sur le front de la Struma, des troupes britanniques se sont emparées de quelques tranchées ennemies et du village de Kjupri. Elles ont repoussé plusieurs contre-attaques et fait 85 prisonniers. Sérieuse activité sur le front serbe. A Poutet de la Cerna, des troupes françaises ont enlevé, sur un front de huit cents mètres, une série d'ouvrages que l'adversaire a défendus avec acharnement. Au cours des dernières opérations, l'ennemi a engagé une division de renfort venue de Bulgarie.

L'infiltration
On n'a pas oublié, qu'avant la guerre, nos établissements universitaires comptaient fréquemment des boches comme professeurs d'allemand. Cahors eut, pour sa part, de... curieux échantillons de ce produit peu enviable ! C'est une tactique des Germains d'envahir l'enseignement des pays voisins, afin de façonner les jeunes cerveaux selon les principes de la Kultur teutonne. Voici que les Suisses eux-mêmes constatent que l'infiltration devient dangereuse pour leur pays. Le Journal du Jura écrit ce qui suit sur l'envahissement de l'enseignement supérieur bernois par les professeurs d'outre-Rhin, au sujet d'une nomination qui a fait grand bruit là-bas : « ... En admettant même que le gouvernement bernois ait eu quelque mérite à ne pas souscrire au scandale de la candidature Stegemann, on peut dire qu'il est grandement et inexusablement coupable d'avoir laissé durant des années la mainmise allemande s'installer, croître et embellir au sein de l'université de Berne. C'est là qu'est le vrai scandale, le scandale permanent, dont la candidature Stegemann n'a été qu'une manifestation passagère. Le gouvernement bernois ne pouvait en être ignorant, car depuis bien longtemps il n'y a pas moins de quarante à cinquante professeurs d'outre-Rhin occupés dans cette haute école — et rétribués pour cela par l'Etat de Berne — à verser dans de jeunes cerveaux les enseignements de la Kultur ; il ne pouvait pas ne point savoir par exemple que l'année dernière — voir « l'Annuaire officiel du canton de Berne » — les fonctions de doyen et de secrétaire de la faculté des lettres et des sciences étaient aux mains de deux Allemands, le docteur Weese, de Breslau, et le docteur Herbetz de Cologne, et que si cette année le doyen avait été remplacé par un Suisse, le secrétariat appartenait toujours à un fidèle sujet de Guillaume II, le docteur Harry Maync, de Berlin. Et quand, naguère, il s'est agi de pourvoir à la chaire de littérature française, il s'est même passé ceci : deux Allemands, les mêmes docteurs Weese et Herbetz, ont rédigé et signé le rapport par lequel la faculté se prononçait sur les mérites, respectifs des différents candidats en présence. »

Ainsi, en Suisse, ce sont des Allemands qui désignent le professeur de français d'une faculté !... L'infiltration était complète !

Don Quichotte et les Doktors
Le bon chevalier Don Quichotte de la Manche, accompagné de son fidèle Sancho, s'en allait sur les grandes routes d'Espagne à la rencontre des aventures. Comme ils traversaient un bois ombré et propice à la conversation, Sancho dit à son maître : « J'ai oui parler, Monsieur, de la vive admiration que vous inspirez aux célèbres Doktors d'Allemagne. Il paraît que les gazettes allemandes consacrent à votre valeur, à votre magnanimité, à vos exploits de copieuses dissertations et que c'est de toutes parts en pays germanique une floraison d'éloges pour la chevalerie espagnole si parfaitement incarnée en vous. J'imagine que cet hommage vous va droit au cœur ? — Mon bon ami, répondit Don Quichotte, tu n'es pas sans te rappeler la merveilleuse aventure au cours de laquelle je rendis la liberté à ces voleurs que condamnait les archers de la Sainte-Herménade. Aussitôt que j'eus brisé leurs fers, les ingrats me lapidèrent et je dus me retirer tout meurtri de l'algarrade. Eh bien, je pressens que, si l'Espagne avait la naïveté d'accepter pour argent comptant les louanges que l'Allemagne lui décerne en ma personne, au point de devenir son alliée, il lui arriverait bientôt un déboire identique à celui que j'ai subi. ... Vois-tu Sancho, ces prétendus Doktors allemands sont en réalité des enchanteurs perfides ; ils ont besoin des Castillans et les flattent mais ce n'est que pour leur faire de la magie pure. Je considère, au surplus, qu'il n'appartient pas au peuple allemand de juger les choses de la chevalerie... Hier, il menaçait l'Espagne... aujourd'hui, il l'encense ; la flagorneur succède à la bravade. A Dieu ne plaise que je sois dupe de ces façons d'agir... Tu ne l'ignores pas, j'ai l'habitude des moulins à vent. »

Au Sénat
A la suite du tirage au sort des bureaux du Sénat, M. Loubet fait partie du 4^e bureau et M. Rey du 7^e.

Compatriote
Notre compatriote M. Méric de Bellefont, capitaine de cavalerie au 153^e d'infanterie est promu au grade de chef d'escadron. Nos félicitations.

Citations à l'ordre du jour

Notre compatriote Billières Emile, soldat au 1^{er} d'infanterie, a été l'objet de la citation à l'ordre du jour suivante :

« Agent de liaison. A fait preuve, du 21 avril au 2 mai 1917 d'un grand courage et du plus haut dévouement en assurant, sous un violent bombardement, la liaison du colonel et les unités du régiment. »

C'est la 3^e citation dont est l'objet notre brave compatriote qui est originaire de Cahors.

Nous lui adressons nos félicitations.

Nous relevons également la citation à l'ordre du jour de notre compatriote, Combalbert Jean, de la classe 1917, canonnier au 1^{er} rég. d'artillerie.

Elle est ainsi conçue :

« Toujours volontaire pour les missions périlleuses, s'est distingué très particulièrement au cours des journées des 18 et 31 mars et du 6 avril 1917 en réparant sous de violents bombardements plusieurs lignes téléphoniques coupées. »

Nos félicitations à notre vaillant compatriote qui est le fils du recouvreur bien connu à Cahors.

Remise de décorations

Au cours d'une cérémonie de remise de décorations qui eut lieu mardi à Périgueux, le soldat Jean Gérard, du 7^e d'infanterie, a été décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre avec palme.

Nos félicitations.

Mutation

Par décision ministérielle, en date du 14 mai, M. Caldaïrou, précédemment lieutenant au 7^e d'infanterie, actuellement capitaine au 41^e, est détaché à l'état-major de la 19^e brigade d'infanterie.

Prix de la farine

Par arrêté préfectoral, depuis le 10 mai 1917, le prix de la farine, dans le département du Lot, ne pourra pas dépasser 45 fr. 25 les 100 kil. nets, non logée ou logée en toiles facturées et reprises au même prix.

Ce prix s'entend de la farine prise en gare départ ou en boulangerie, dans la localité où se trouve le moulin.

Interdiction de l'abatage des jeunes animaux

Par arrêté de M. le Préfet du Lot, est rigoureusement interdit l'abatage des jeunes femelles de l'espèce bovine n'ayant pas quatre dents de remplacement.

Toutefois, les génisses pesant au moins 450 kil., pourront être abattues si elles sont impropres à la reproduction.

L'abatage des génisses visées au paragraphe précédent, ne pourra avoir lieu que sur la production d'un certificat motivé, délivré par un vétérinaire sanitaire et attestant que ces animaux sont impropres à la reproduction.

Qui l'a trouvé

Un soldat qui vient d'Oran et qui part au front, de passage à Cahors, a perdu :

jeudi du Bureau du Colonel (Pavillon Lavayssière) à la caserne Carrobert, une petite montre en argent.

Cette montre arrêtée sur 7 heures, est un souvenir très précieux pour ce soldat car c'est le seul objet qu'il put sauver lors du torpillage du vaisseau sur lequel il se trouvait.

Prière de rapporter la montre au bureau de police.

Fermeture des Boucheries deux jours par semaine

A partir de Dimanche, 20 mai, sera mis en application le décret du 14 avril qui ordonne la fermeture, deux jours par semaine, des boucheries, triperies, charcuteries et des rayons de magasins où il est vendu des viandes et des conserves de viandes.

Est interdite, pendant ces deux jours, la vente ou la mise en vente de la viande fraîche, congelée, salée ou en conserves.

Les deux jours sans viande sont les *Lundi et Mardi* de chaque semaine.

Conseil de guerre du 17^e corps

Audience du 15 mai 1917

VOLS

Le Conseil condamne à deux ans de prison avec sursis le soldat Jean Mouhaud, trente-six ans, du 7^e d'infanterie, actuellement réformé numéro 1, pour vols d'effets militaires commis en 1914 et en décembre 1916 à la caserne de Cahors.

Deux ans de prison et 100 francs d'amende au soldat auxiliaire Jean Sireix, du 7^e d'infanterie, pour vol d'une lettre, le 27 mars 1917, à la caserne de Cahors appartenant au soldat Maynard et contenant un mandat-poste de 10 fr. qu'il a essayé de se faire payer.

INSOUMISSION

Six mois de prison pour insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée sont infligés, au nommé Paul Souleillou, trente-quatre ans, originaire de Freyssinet-le-Gelat (Lot), qui n'a pas répondu en 1914 à l'ordre de mobilisation le concernant.

Souleillou était réfugié dans les bois : il n'en sortit que le jour de la mort de son père, dont il voulait recueillir l'héritage.

Luzech

Préparation militaire — Dimanche dernier a eu lieu à la mairie, avec concours bénévole de M. le Dr Pélissier, l'examen médical en vue de la préparation militaire.

43 jeunes gens appartenant aux classes 1919, 20, 21, 22 étaient présents.

Quelques exercices préliminaires ont été exécutés sous la direction de M. Ramès, instituteur stagiaire du centre d'instruction physique de Montauban.

Nous souhaitons et espérons que d'autres jeunes gens viendront s'unir à leurs camarades. Ils sauront comprendre l'utilité de ces cours physiques et s'acquitteront ainsi d'un de leurs premiers devoirs envers la Patrie.

Les rendez-vous auront lieu chaque dimanche à l'Ecole Primaire Supérieure, à 14 heures.

On demande

A l'imprimerie du Journal du Lot

des ouvriers typographes

et des apprentis

Salaires immédiats pour les apprentis

Un remède bon marché

Asthmatiques qui souffrez tous jours, essayez la Poudre Louis Legras, dont l'efficacité est attestée par des milliers de malades reconnaissants. Cette merveilleuse Poudre calme en moins d'une minute les plus violents accès d'asthme, de catarrhe, d'emphysème, d'essoufflement, de toux de vieilles bronchites. Son prix est à la portée des bourses les plus modestes. — Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

Avis de décès

Madame veuve HEISSER et son fils; Capitaine WINTERHELD en retraite; Monsieur GAUTTE, vérificateur des poids et mesures en retraite; Mademoiselle Odile HEISSER; Madame MÉCHIN, née WINTERHELD et Capitaine MÉCHIN, du 7^e d'infanterie et leurs enfants; Monsieur André GAUTTE, avocat; Monsieur Edouard AUDOUY, aspirant au 1^{er} génie, et tous les autres parents, ont l'honneur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent de faire en la personne de

Monsieur Lucien HEISSER

Employé à la Police Administrative et Judiciaire du Tonkin

décédé le 17 mai 1917, à l'âge de 41 ans.

Leur époux, beau-fils, gendre, frère, beau-frère et oncle.

Et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu le 19 mai 1917.

Réunion à 9 h. 1/4, à la maison mortuaire, rue Fénélon, 3.

REMERCIEMENTS

Monsieur DURRANC, notaire, et Madame DURRANC, Monsieur TRIADOU, notaire et Madame TRIADOU ont l'honneur d'adresser leurs plus vifs remerciements aux personnes qui leur ont témoigné leur sympathie à la nouvelle de la mort de :

Louis DURRANC

Docteur en droit, sous-lieutenant au 73^e Territorial,

leur fils et frère, tombé au champ d'honneur.

Avis de décès

Madame et Monsieur Edouard LAUBARD et leurs enfants, de Cahors, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de :

Monsieur Maurice LAUBARD

soldat au 128^e de ligne

tombé glorieusement à l'attaque du 4 mai en Champagne, à l'âge de 20 ans.

Il ne sera pas envoyé de lettre de faire part.

DEPÊCHES OFFICIELLES

COMMUNIQUÉ DU 17 MAI (22 h.)

Progression sensible à l'est de Craonne

Les Allemands n'ont pas renouvelé leurs tentatives dans la région au nord du Moulin de Laffaux; on nous avons intégralement rétabli notre ligne.

Vers la ferme Froidefont, un coup de main ennemi a échoué sous nos feux.

De notre côté, nous avons réalisé une progression sensible à l'est de Craonne et enlevé quelques éléments de tranchées dans la région de la cote 108 (sud de Berry-aux-Bac). Nous avons fait un certain nombre de prisonniers.

La lutte d'artillerie a été assez violente sur le plateau de Californie.

Actions d'artillerie intermittentes sur le reste du front.

Sur le front Anglais

Les Anglais achèvent

la conquête de Bullecourt

Londres, 17 mai, 22 heures.

Aujourd'hui, nos troupes ont achevé d'enlever Bullecourt, faisant environ soixante prisonniers.

L'ensemble du village, pour la possession duquel un combat continu s'est déroulé depuis le 3 mai, est maintenant entre nos mains.

Communiqué du 18 Mai (15 h.)

Attaques ennemies repoussées

Dans la région du Chemin-des-Dames, l'ennemi a concentré ses efforts sur le plateau de Californie, qui est violemment bombardé.

PLUSIEURS ATTAQUES sur l'extrémité nord-est du plateau ONT ÉTÉ REPOUSSÉES APRES UNE LUTTE TRÈS VIVE à la grenade.

TOUTES NOS POSITIONS SONT MAINTENUES.

En Champagne, LA LUTTE D'ARTILLERIE A PRIS UNE CERTAINE INTENSITÉ au cours de la nuit dans la région du Mont Cornillet et du Mont Haut.

Un coup de main ennemi à l'est d'Auberive a échoué sous nos feux.

En Lo'rain, une de nos reconnaissances a pénétré, vers Pettoncourt, dans les lignes adverses et a détruit de nombreux abris.

Nuit calme partout ailleurs.

Paris, 14 h. 35

Broussiloff et Gourko

RETIRENT LEUR DÉMISSION

De Petrograd :

Le Riech annonce que les généraux Broussiloff et Gourko ont retiré leur démission.

L'Allemagne et les Socialistes

De Zurich :

Le Vorwärts annonce que l'autorité militaire allemande a refusé un passeport au député socialiste Bernstein qui devait aller faire une conférence à Budapest.

Ce refus a causé une vive émotion dans la capitale hongroise.

Le Danemark et l'exportation

De Christiania : Le Danemark a suspendu les exportations de nickel à destination de l'Allemagne.

Cette interdiction a causé une grande satisfaction dans l'opinion publique.

La flotte américaine

De Washington : On signale que depuis l'adoption du bill autorisant l'accroissement des forces maritimes, plus de 40.000 hommes se sont enrôlés dans les équipages de la flotte.

Les Allemands empoisonnent les soldats Américains !

De New-York : Les Daily News apprennent qu'un Allemand a été arrêté à Pittsburg. D'autres sont recherchés sous l'inculpation d'avoir empoisonné les bouillottes du camp du 14^e régiment de la garde nationale.

Cinquante soldats sont très malades. Un officier est mort.

Election Polonaise

De Zurich : La Nouvelle Presse Libre de Vienne annonce que l'élection d'un nouveau président du Club polonais aura lieu fin mai.

Importants dégâts en Allemagne

De Genève : Des orages d'une extrême violence sont signalés dans l'Allemagne du sud où ils ont causé d'importants dégâts.

Le Landtag alsacien

De Lausanne : Le Lok Anzeiger dément l'information du Post, de Berlin, disant que le Landtag d'Alsace-Lorraine serait convoqué prochainement.

Le Mexique se joindrait aux alliés

De New-York : Au cours d'un banquet offert au ministre de la guerre, général Obregon, le Président Carranza a déclaré que le Mexique participerait à la guerre vers fin mai ou au début de juin, AUX CÔTÉS DES ALLIÉS.

Les récoltes au Canada

D'Ottawa : Les perspectives pour les récoltes du Canada sont excellentes.

PARIS-TELEGRAMMES.

Les télégrammes sont muets sur les événements de Russie, sans doute par la volonté de la Censure. Cependant on nous annonce que les généraux retirent leur démission, ce qui est un bon signe.

Nouvelle assez stupéfiante, le Président du Mexique a annoncé que, sous peu de jours, son pays allait rallier la cause de l'Entente. Ce serait un cruel échec pour la diplomatie allemande.

Rien d'essentiel sur nos fronts, sauf l'échec constant des attaques ennemies.

Le commandement français n'entreprendra sans doute pas d'action nouvelle avant les regroupements nécessaires.

Coopérative Quercinoise

Société anonyme à personnel et capital variables, au capital de 15.325 francs.

Siège social : Ala Mairie de Cahors

I

Suivant acte sous signatures privées en date à Cahors du seize avril mil neuf cent dix-sept, dont l'un des originaux portant la mention :

Enregistré à Cahors le vingt-un avril mil neuf cent dix-sept, folio 74, Case 3, reçu trois francs soixante-quinze centimes, signé : Séguinot; a été déposé aux minutes de M^e DURRANC, notaire à Cahors, par acte du dix-neuf avril mil neuf cent dix-sept.

MM. Jean-Baptiste JEHAN, entreposeur des tabacs, Paul MOURRUT, inspecteur des postes, téléphones et télégraphes,

Louis CAZES, sous-chef de division à la préfecture du Lot, Urbain VIDAL, directeur des écoles communales, Chevalier de la Légion d'honneur,

Lucien BLANC, contrôleur principal des contributions directes,

Arthur RAMES, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, Chevalier de la Légion d'honneur, et Jacques MARTY, facteur des postes et télégraphes,

Tous domiciliés à Cahors, Ont formulé les statuts d'une société anonyme à personnel et à capital variables, sous la dénomination de « Coopérative quercinoise ».

Cette société est formée entre les personnes qui ont adhéré auxdits statuts, par la souscription d'une ou plusieurs parts, et celles qui seront ultérieurement admises.

La société a pour objet :

De fournir à ses associés des marchandises de bonne qualité et de poids sincère ;

De réaliser au profit de ses membres des économies sur les dépenses de consommation ;

De louer, acquérir, construire et approprier tous bâtiments en ateliers et magasins ;

La société produit, achète en gros, reçoit en consignation dans ses magasins tous produits et marchandises qu'elle répartit entre ses associés d'après les prix qui seront fixés par le Conseil d'administration.

La société répartira expressément au comptant.

La durée de la société est fixée, quant à présent, à vingt ans à partir du jour de sa constitution définitive, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée, prévus aux statuts.

Son Siège est établi à Cahors, à la mairie; il pourra être transféré ailleurs par simple décision du conseil d'administration.

Le capital social est, quant à présent, fixé à la somme de quinze mille trois cent vingt-cinq francs, divisé en six cent trente parts de vingt-cinq francs chacune. Toutefois, au cours du premier exercice, le conseil d'administration aura le droit de porter, en une ou plusieurs fois, le capital social au total de trente mille francs, au moyen de souscriptions postérieures à la constitution. Il avisera comme il l'entendra au meilleur moyen de se procurer des souscriptions, mais ne sera nullement tenu, en ce qui concerne le capital nouveau, d'attendre qu'il soit souscrit et réalisé en totalité comme pour le capital initial.

Le capital social est productif d'intérêts, à raison de cinq pour cent l'an.

Le capital social pourra être augmenté au-dessus de trente mille francs par des versements successifs ou l'admission de nouveaux membres dans les limites qui pourront être fixées annuellement par délibération de l'assemblée générale, conformément aux articles 48 et 49 de la loi du 24 juillet 1867.

Il pourra, par contre, être réduit par suite de reprise d'apport, résultant de retraites, exclusions ou décès d'associés. Toutefois, tout sociétaire qui se retirera soit volontairement, soit involontairement, ne pourra réclamer autre chose que le mon-

tant de ses parts. Mais le capital ne pourra jamais être réduit de plus du quart du capital initial.

Chaque part est payable, en une seule fois, en totalité, au moment de la souscription.

Les porteurs de parts ne sont engagés que jusqu'à concurrence du montant des parts par eux souscrites.

Les parts sont nominatives. Elles ne sont transmissibles qu'après l'autorisation du Conseil d'administration et par voie de transfert, signées par le sociétaire cédant et le cessionnaire sur un registre spécial.

Toute part est indivisible. La société ne reconnaît qu'un propriétaire pour chaque part et chaque sociétaire ne peut posséder plus de dix parts. La possession d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale, ainsi qu'aux règlements d'administration intérieure qui seront ultérieurement dressés.

Nul ne sera admis, postérieurement à l'assemblée générale constitutive, comme sociétaire, qu'en vertu d'une décision du conseil d'administration prise à la majorité des voix.

Tout porteur de parts a le droit de se retirer de la société en notifiant son intention au Président par lettre; celui-ci en donne acte par simple accusé de réception.

Le conseil d'administration pourra proposer l'exclusion d'un ou plusieurs porteurs de parts, à l'assemblée générale, qui se prononcera à la majorité des voix nécessaires pour modifier les statuts.

La retraite et l'exclusion des porteurs de parts cessent d'être praticables lorsque le capital aura été réduit au minimum fixé, à moins que la ou les parts de l'associé sortant ne soient immédiatement prises par d'autres sociétaires ou de nouveaux adhérents.

La société est administrée par un conseil d'administration composé de neuf à quinze membres pris parmi les porteurs de parts et nommés par l'assemblée gé-

nérale, au scrutin secret.

Les membres du conseil sont nommés pour trois ans; le conseil se renouvelle par tiers tous les ans; les membres sortants sont rééligibles.

Le conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion des biens et affaires de la société.

Toutefois, tous marchés, toutes acquisitions dépassant cinq mille francs devront être, au préalable, approuvés par le Conseil et la Commission de surveillance réunis.

Le Conseil peut déléguer tel de ses pouvoirs qu'il juge convenable à un ou plusieurs administrateurs.

Toutes les fonctions d'administrateurs sont gratuites, ainsi que celles des commissaires de surveillance.

Il est nommé, dans les mêmes conditions que le conseil d'administration, une Commission de trois membres renouvelables en entier tous les ans, chargée de remplir la mission de surveillance prévue par la loi.

L'année sociale commence le premier avril et finit le trente-un mars.

A la fin de chaque exercice annuel il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif.

Si, lors de l'inventaire annuel, déduction faite des charges et frais généraux, il existe des trop perçus, ils seront répartis de la manière suivante :

- 10 0/0 pour l'amortissement ;

- 15 0/0 au fonds de réserve ;

- et 75 0/0 aux coopérateurs, proportionnellement aux opérations faites par eux.

Lorsque le fonds de réserve aura atteint la moitié du capital social initial, l'assemblée générale pourra supprimer les prélèvements affectés à ce fonds.

Dans le cas, où l'inventaire révélerait des pertes, le montant de ces pertes serait d'abord prélevé sur le fonds de réserve ; en cas d'insuffisance, sur les profits des exercices suivants avant le prélèvement des intérêts du capital social.

M. SAINT-ELOY Louis, chef de bataillon en retraite à Cahors ;

Mlle FARGANEL Elise, répétitrice au Collège ;

et Mlle LABERTY Blanche, professeur au Collège ;

et elle a constaté l'acceptation de tous les administrateurs et suppléants.

Elle a approuvé les statuts, avec quelques modifications de détail et déclaré la société définitivement constituée.

Une copie de la délibération constitutive a été déposée aux minutes de M^e Durranc, notaire, par acte du vingt-six avril mil neuf cent dix-sept.

Une expédition notariée de la déclaration de souscription et de versement du dix-neuf avril mil neuf cent dix-sept et de la liste des souscripteurs de parts qui est annexée à cet acte, un exemplaire original des statuts, une expédition de l'acte de dépôt de la délibération de l'assemblée générale constitutive, et de cette délibération, ont été déposés le dix-huit mai mil neuf cent dix-sept aux greffes du tribunal de Commerce de Cahors et de la justice de paix du canton nord de Cahors.

Pour extrait conforme.

V. DURRANC, notaire à Cahors.

Etude de M^e Joseph BRU

AVOUÉ-LICENCIÉ A FIGEAC (LOT)

Place Saint-Sauveur

Successeur de M^e DELPON, SÉGUY et AMOUROUX

EXTRAIT

D'UN

Jugement de divorce

(Assistance Judiciaire

Décision du 22 octobre 1914)

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Figeac, le 24 novembre 1916, enregistré, signifié et ayant acquis l'autorité de la chose jugée, entre le sieur Félix, dit

Le propriétaire-gérant :

A. COUESLIANT.